



**Fédération Nationale
Autonome
des Pupilles de la nation et
Orphelins de Guerre
de tous les conflits**

Nos retraites

Nés entre 1914 et 1980 environ, nous sommes les enfants des « Morts pour la France » des 3 grands conflits orchestrés avec la France, par les nations du monde.

Ces guerres meurtrières, nous ont privés de notre soutien de famille.

Par jugement des tribunaux, l'Etat est devenu notre tuteur, en remplacement de notre père.

Il a versé à l'orphelinat, aux grands parents qui souvent nous accueillait ou à nos mères veuves de guerre, une toute petite pension pour subvenir à nos besoins.

En fonction des époques nos vies ont été plus ou moins difficiles. Nos mères et nous même avons dû travailler dur en ces périodes au cours desquelles les conflits se sont succédés.

Petits bagages intellectuels, peu de formation etc....tel était le lot de la majorité d'entre nous.

Ces situations précaires de petits emplois en petits emplois, ont encore pénalisé nombre d'entre nous lors de la retraite.

La multitude de caisses ont, au moment du calcul, appliqué le principe des pénalités.

Nombreux sont les pupilles qui de ce fait, perçoivent en fin de carrière, tout en ayant travaillé toute leur vie, une pension de misère.

Cette pension ne leur permet pas de vivre décemment, encore moins d'envisager d'entrer dans un foyer, une EHPAD.

Ils restent seuls isolés, cachant leur condition qu'ils trouvent dégradante humiliante après avoir tant donné à leur Pays.

Nous savons que le système des retraites va être revu mais rien ne rattrapera les retraites des anciens qui ont, par nécessité et obligation, dû travailler dans des métiers dépendants de caisses de retraites différentes. EX : retraite de la fonction publique, puis privé AGIRC ou ARCO, puis libéral etc...

Nous vous disons, Monsieur le Président de La république, Mesdames, Messieurs :

Que la France nous a pris notre parent voire les deux !

Que la France donc son peuple et ses décideurs sont au regard de leurs erreurs, Nos obligés !

Que la discrimination faite entre nous avec les avantages accordés à certains n'est pas juste !

Qu'au seuil de notre vie nous avons droit à une retraite décente bien méritée suite aux souffrances endurées par nombre d'entre nous dans l'enfance, au travail, et dans leur vie souvent brisée.

Alors : Que la France fasse son devoir envers nous puisqu'elle est notre TUTRICE !!!

**Anne Chalons
Présidente Nationale**

Siège social de la Fédération Nationale Autonome Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre
2, Allée des Raisins – 11160 – CAUNES MINERVOIS (Aude)
Siret : 844 615 658 000 1 Siren : 844 615 658
Tél : 04 68 78 08 06 - 06 83 65 11 27
secretariat@fnapog.fr
www.fnapog.fr